



Municipalité de Saint-Thuribe
MRC de Portneuf

AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PROJETS DE PLAN ET DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Aux personnes intéressées par les projets de règlements relatifs à l'adoption d'un plan d'urbanisme, d'un règlement de zonage, d'un règlement de lotissement, d'un règlement de construction et d'un règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme remplaçant ceux applicables dans la municipalité de Saint-Thuribe.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 1^{er} octobre 2013, le conseil de la municipalité de Saint-Thuribe a adopté les projets de règlements suivants :
 - le projet de plan d'urbanisme remplaçant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement numéro 16-90;
 - le projet de règlement de zonage remplaçant le règlement de zonage numéro 19-90;
 - le projet de règlement de lotissement remplaçant le règlement de lotissement numéro 20-90;
 - le projet de règlement de construction remplaçant le règlement de construction numéro 21-90;
 - le projet de règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme remplaçant le règlement administratif numéro 22-90.
2. Les projets de règlements énumérés ci-dessus seront présentés lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 26 novembre 2013 à 19 h 30, à la Salle l'Orée des bois situé au 375A rue Principale à Saint-Thuribe. Lors de cette assemblée, les personnes et organismes qui le désirent pourront également s'exprimer.
3. Un résumé du projet de plan d'urbanisme est disponible pour consultation sur le site Internet de la municipalité, à l'adresse www.st-thuribe.net.
4. Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau de votre municipalité situé au 385, rue Principale, aux heures régulières de bureau, soit le lundi, mercredi et jeudi de 9 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ À SAINT-THURIBE, CE 31 OCTOBRE 2013.

Lise Chalifour, directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifiée sous mon serment d'office avoir publié dans le "*Le Thuribien*" et affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 31 octobre 2013.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

Lise Chalifour, directrice générale